
Adresse de la société montagnarde et sans-culottes de l'Isle-Jourdain qui fait l'éloge du représentant Dartigoeyte, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde et sans-culottes de l'Isle-Jourdain qui fait l'éloge du représentant Dartigoeyte, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 657;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40019_t1_0657_0000_4;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

La Société applaudit avec transport au représentant Cavaignac, et arrête sa proposition.

CONSTANTIN, *président* ; LEBÉ, CARDE, *secrétaires*.

Les membres de la Société populaire de l'Isle-Jourdain se félicitent d'avoir eu parmi eux le représentant du peuple Dartigoeyte. « Son rappel, disent-ils, a été pour nous un coup de foudre, et si les circonstances déterminent jamais à envoyer dans notre pays un représentant du peuple, nous demandons que ce soit Dartigoeyte [DARTIGOEYTE] ».

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société montagnarde et sans-culotte de l'Isle-Jourdain (2).

La Société montagnarde et sans-culotte de l'Isle-Jourdain, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous venons d'être électrisés par un rocher de la Montagne sainte écumant de civisme et de chaleur brûlante dont vous l'avez imprégné. Tels des globes de feu vomis par les volcans embrasent au loin et entraînent tout ce qui se rencontre sur leur passage, tel Dartigoeyte, sortant de notre sein, enflamme et sans-culottise tout ce qui se trouve sur ses pas. Il a paru au milieu de nous, citoyens législateurs, avec la franchise des enfants de la liberté et de l'égalité; il nous a prêché la doctrine de nos pères constitutionnels; nous l'avons écouté avec d'autant plus de plaisir qu'elle était conforme à nos principes et qu'elle nous a confirmés dans l'idée que nous avons conçue d'un franc et vrai montagnard. L'apostolat de votre collègue, citoyens législateurs, a produit dans cette ville la commotion la plus salutaire : l'empire des sans-culottes se consolide et s'agrandit d'une manière difficile à peindre; l'aristocratie n'offre plus qu'un squelette sec et hideux et le fanatisme expirant attend que vous terminiez par le coup de grâce les convulsions de son agonie. La présence de Dartigoeyte aurait encore produit de bons effets dans ces contrées. Son rappel a été pour nous un coup de foudre, mais la sagesse de vos décrets nous apprend de longtemps à nous interdire toute réflexion. Cependant si les circonstances vous déterminent jamais, sauveurs de la patrie, à envoyer parmi nous des représentants du peuple, nous vous demandons, au nom de l'intérêt public, de confier encore cette mission à Dartigoeyte; elle lui sera due par la confiance dont il jouit ici et par les miracles qu'il y a opérés. »

(*Suivent 26 signatures.*)

Les administrateurs du district de Crépy, département de l'Oise, font part à la Convention nationale que la commune de Ducy [DUVY], de leur district, leur a fait remettre l'argenterie de son église, et que le citoyen Bordelet, de la commune du Plessis-Belleville, a aussi remis un calice et une chasuble, qu'il avait pour le service de sa chapelle.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Crépy (2).

Les administrateurs du district de Crépy, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Crépy, ce 2 frimaire, 2^e de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous avons reçu du citoyen Bordelet, du Plessis-Belleville, le calice et une chasuble qui servaient aux cérémonies religieuses de sa chapelle.

« Mais une adresse particulière des citoyens de Béthisy-Saint-Pierre apprendra à la Convention nationale les progrès de l'esprit public. Cette commune, après avoir honoré publiquement la mémoire de Le Pelletier et Marat, a fait fermer son église et nous a fait remettre toute l'argenterie, depuis le soleil jusqu'aux boîtes à huiles inclusivement, pesant ensemble 12 marcs 4 onces 2 gros. La commune de Duvy l'a précédée d'un jour.

« Nous exposons ces traits de patriotisme à toutes les communes de ce district qui ne tarderont pas à les imiter. Les prêtres commencent à renoncer à leurs vieux papiers, nous en enverrons la liste au comité d'instruction publique.

« Vive la République ! vive la Montagne ! et ça ira.

« THIRRIA, *vice-président* ; PORTEJOYE ; SAUVAGE ; DREBOURS, *procureur-syndic*. »

Les officiers de santé de l'armée des Alpes, résidant au quartier général à Chambéry, font part à la Convention nationale qu'ils offrent à leurs frères d'armes 100 paires de souliers, dont ils ont surveillé le travail.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 380.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 380.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 380.